



PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
DU BUDGET PRIMITIF (BP) 2024 DE LA VILLE ET
DU BUDGET ANNEXE CIMETIERE

Sommaire :

- I. Le cadre général du budget*
 - II. La section de fonctionnement*
 - III. La section d'investissement*
 - IV. Le programme pluriannuel d'investissement et de fonctionnement*
 - V. La synthèse et perspectives 2024*
 - VI. L'existence d'un budget annexe Cimetière*
- Annexe : extrait du CGCT*

I. Le cadre général du budget

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour une année.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt.

Publication le 24/04/2024

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Par ailleurs, conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7,5% des dépenses réelles,
- Investissement : 7,5% des dépenses réelles.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune, les recettes de fonctionnement correspondent notamment aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (garderies, restauration scolaire, centres de loisirs,...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions.

Les dépenses de fonctionnement sont notamment constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les charges de personnel représentent 42,32 % des dépenses de fonctionnement de la ville au BP 2024.

Les recettes et dépenses de fonctionnement 2024 s'équilibrent à 12 640 000 euros.

Le budget 2024 est en diminution de 1.94%.

Les principales recettes de fonctionnement sont :

- la dotation globale de fonctionnement (part forfaitaire et péréquation) : 1 875 000 €,
- la dotation de solidarité urbaine : 2 850 000 €,
- les impôts directs locaux : 4 700 000 € (selon état n°1 259 com).

Le budget 2024 prévoit un virement à la section d'investissement à hauteur de 2 M€.

b) Les dépenses et recettes de la section présentées par chapitre

Dépenses de fonctionnement

	BP 2023	BP 2024	EVOLUTION
011 Charges à caractère général	2 821 980,00 €	2 954 000,00 €	4,68%
012 Charges de Personnel et frais assimilés	5 150 000,00 €	5 350 000,00 €	3,88%
65 Autres charges de gestion courante	1 308 520,00 €	1 326 000,00 €	1,34%
66 Charges Financières	170 000,00 €	145 000,00 €	-14,71%
67 Charges exceptionnelles / spécifiques	210 300,00 €	5 000,00 €	-97,62%
68 Dotation aux amortissements et aux provisions	879 200,00 €	860 000,00 €	-2,18%
023 Virement section investissement	2 350 000,00 €	2 000 000,00 €	-14,89%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	12 890 000,00 €	12 640 000,00 €	-1,94%

Recettes de fonctionnement

	BP 2023	BP 2024	EVOLUTION
70 Produits des services, du domaine	312 630,00 €	421 380,00 €	34,79%
722 Travaux en régie	50 000,00 €	60 000,00 €	20,00%
73 Impôts et taxes	528 967,05 €	438 371,16 €	-17,13%
731 Fiscalité locale	5 042 500,00 €	5 188 000,00 €	2,89%
74 Dotations et participations	4 899 323,32 €	5 001 675,00 €	2,09%
75 Autres produits de gestion courante	193 262,00 €	186 743,88 €	-3,37%
013 Atténuation de charges	80 000,00 €	80 000,00 €	0,00%
76 Produits financiers	2 050,14 €	1 771,55 €	-13,59%
77 Produits exceptionnels	40 800,00 €	42 000,00 €	2,94%
78 Reprises sur provisions	90 000,00 €	3 500,00 €	-96,11%
002 Excédent de fonctionnement reporté	1 650 467,49 €	1 216 558,41 €	-26,29%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	12 890 000,00 €	12 640 000,00 €	-1,94%

c) La fiscalité

Il appartient au conseil municipal de fixer les différents taux concernant la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS) pour l'année 2024.

Pour mémoire, la loi de finances 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales. Cette disposition s'est traduite par un transfert aux communes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties assortie d'un mécanisme de coefficient correcteur visant à garantir une compensation à l'euro près, neutralisant ainsi les situations de sur-compensation ou de sous-compensation.

Qui plus est, conformément à l'article 1640G du code général des impôts, depuis 2021, le taux foncier bâti des communes est l'addition du taux communal de foncier bâti et du taux du Département (22,26%). Les communes doivent ainsi voter leur taux TFPB, en tenant compte de ce transfert de fiscalité.

En 2023, le conseil municipal a voté 41,23% en TFPB et 53,82% en TFPNB.

À la suite à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les taux de TH ont été gelés en 2020, 2021 et 2022 à leur niveau de 2019. Toutefois, à partir de 2023, les communes et EPCI doivent à nouveau voter un taux de TH concernant les résidences secondaires et aux autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

La THS est due :

- pour tous les locaux meublés affectés à l'habitation, hors résidence principale;
- pour les locaux meublés conformément à leur destination et occupés à titre privatif par les sociétés, associations et organismes privés et qui ne sont pas retenus pour l'établissement de la cotisation foncière des entreprises (CFE);
- pour les locaux meublés sans caractère industriel ou commercial occupés par les organismes de l'État, des départements et des communes, ainsi que par les établissements publics autres que ceux visés à l'article 1408 II 1° du code général des impôts.

Par ailleurs, la loi de finances pour 2024 assouplit les règles de lien entre les taux pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS). Elle supprime le lien entre le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les communes, si le taux de THRS est inférieur à un plafond de 75% du taux moyen constaté dans les communes du département l'année précédente et si la hausse est limitée à 5% de ce plafond.

Le produit des impôts directs locaux attendu pour l'exercice 2024 et communiqué par les services fiscaux est de 4 617 551 €.

d) Les dotations de l'État

Les dotations attendues de l'État dans le cadre de la part forfaitaire de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) s'élèvent à 1 630 000€ soit une baisse de 8 398 € par rapport à l'an passé.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme.

Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : le renouvellement de chaudière,...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses d'investissement

	BP 2023	BP 2024	EVOLUTION
13 Remboursement de subventions	25 000,00 €		
16 Emprunts et dettes assimilées	742 000,00 €	747 000,00 €	0,67%
20 Immobilisations incorporelles	908 247,92 €	57 000,00 €	-93,72%
204 Subventions d'équipement versées	66 135,00 €	108 135,00 €	63,51%
21 Immobilisations corporelles	3 546 034,12 €	2 654 273,44 €	-25,15%
23 Immobilisations en cours	1 857 582,96 €	714 730,45 €	-61,52%
040 Opération d'ordre (travaux régie)	90 000,00 €	100 000,00 €	11,11%
041 Opérations d'ordre (patrimoniales)	200 000,00 €	250 000,00 €	25,00%
<i>Reste à réaliser dépenses</i>		1 888 861,11 €	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	7 435 000,00 €	6 520 000,00 €	-12,31%

Recettes d'investissement

	BP 2023	BP 2024	EVOLUTION
10222 FCTVA	250 180,27 €	350 436,60 €	40,07%
10226 Taxe aménagement	23 387,00 €	40 471,09 €	73,05%
1068 Excédent de fonctionnement capitalisés	2 100 000,00 €	2 350 000,00 €	11,90%
13 Subventions d'investissement	647 624,07 €	0,00 €	-100,00%
16 Emprunts et dettes assimilées	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00%
024 Cession d'immobilisations	430 000,00 €	25 000,00 €	-94,19%
2315 Installations, matériels et outillages	325,40 €	0,00 €	-100,00%
276 Autres immobilisations financières	18 750,00 €	18 750,00 €	0,00%
28 Amortissement immobilisations (040)	800 000,00 €	850 000,00 €	6,25%
Opérations d'ordres (patrimoniales) (041)	200 000,00 €	250 000,00 €	25,00%
021 Virement section fonctionnement	2 350 000,00 €	2 000 000,00 €	-14,89%
<i>R001 – Excédent investissement</i>	4 757 733,26 €	4 765 582,93 €	0,16%
<i>Reste à réaliser recettes</i>		527 759,38 €	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	11 580 000,00 €	11 180 000,00 €	-3,45%

Ainsi, le budget primitif 2024 est présenté en sur-équilibre pour la section d'investissement conformément aux articles L1612-6 et L1612-7 du CGCT.

c) Les principaux projets de l'année 2024

Les principales opérations pour la section d'investissement étaient présentées dans le rapport d'orientation budgétaire 2024. On y retrouve notamment :

OBJET DE LA DEPENSE	MONTANT ESTIME TTC
TRAVAUX GROUPES SCOLAIRES	
Remplacement de menuiseries dans les groupes scolaires	50 000,00 €
Rénovation des sols du groupe scolaire G. Sand	100 000,00 €
Groupe scolaire L. Blum : fourniture et pose d'une nouvelle clôture entre les cours maternelle et primaire, pose d'un portillon et d'un nouveau logo	6 000,00 €
Renforcement des visiophones extension et des barrières dans les groupes scolaires	20 000,00 €
Travaux de remise en peinture de salles de classes et espaces communs	23 000,00 €
Travaux d'isolation intérieure et peintures isolantes sur les groupes scolaires P. Verlaine et L. Blériot	60 000,00 €
Fourniture et pose de préaux dans le groupe scolaire G. Sand	20 000,00 €

TRAVAUX EQUIPEMENTS SPORTIFS	
Rénovation de l'éclairage de la salle Léo Lagrange	30 000,00 €
Fourniture et pose d'une clôture à la salle Léo Lagrange	6 500,00 €
Rénovation de l'éclairage de la salle des sports des Chartreux	27 000,00 €
Renforcement de l'éclairage du terrain d'entraînement du stade Jean-Marie Barbier	18 000,00 €
Création d'un pump track dans le quartier Maillebois ou à proximité	50 000,00 €
Installation d'une cuve à eau et d'un surpresseur à la salle des sports des Chartreux	50 000,00 €

AUTRES TRAVAUX BATIMENTS	
Salle des fêtes : investissement pour du matériel cuisine dont un lave-vaisselle	10 000,00 €
Salle des fêtes : Changement des menuiseries	120 000,00 €
Travaux d'isolation du plancher bas de l'ALSH Pasteur	10 000,00 €
Renouvellement des désenfumeurs dans différents bâtiments	20 000,00 €
Changement de menuiseries dans les chaufferies	30 000,00 €
Renouvellement de volets roulants métalliques aux ateliers Mairie	10 000,00 €
Fourniture et pose d'un volet roulant métallique pour l'entrée du centre social	5 000,00 €
Remplacement d'alarme incendie	5 000,00 €

Fourniture et pose d'une clôture pour le parking de l'ALSH Pasteur	7 500,00 €
Travaux de rénovation du chalet de Morbier	50 000,00 €
Travaux d'aménagement du parc de Média'tour	50 000,00 €
Fourniture et pose d'un nouveau portail à l'ancien cimetière	8 700,00 €
Travaux d'aménagement des allées de l'ancien cimetière	100 000,00 €
Travaux reprise de concession ancien cimetière	110 000,00 €
Réalisation d'un ossuaire à l'ancien cimetière	20 000,00 €
Fourniture et pose colombarium à l'ancien cimetière	5 500,00 €
Programme annuel de trx de renouvellement des toitures dans les bts communaux : salle du conseil, réparations salle des fêtes, solins Lamartine, réparations Pasteur, réparations complexe des bruyères	240 000,00 €
Travaux de remise en état calvaires nouveau cimetière et rue de Lumbres	7 000,00 €
Remplacement d'extincteurs et de blocs autonomes d'éclairage de sécurité (BAES)	10 000,00 €
Renforcement du réseau de poteaux incendie	20 000,00 €
Entretien, remplacement, acquisition défibrillateurs	10 000,00 €
Renouvellement et renforcement d'alarmes anti-intrusion	10 000,00 €
Mise en place d'aire de jeux sur la commune	120 000,00 €
Réalisation des travaux de mise aux normes des bâtiments pour les personnes en situation de handicap (ADAP) (Tranche 2024)	600 000,00 €
Volet roulant métallique bureau police municipale	2 000,00 €

ACQUISITION DE MOBILIER	
Mobilier pour le chalet de Morbier	10 000,00 €
Matériel de bureau et mobilier dans les groupes scolaires	34 000,00 €
Matériel de bureau et mobilier pour les services municipaux	10 000,00 €
Mobilier pour le restaurant scolaire	10 000,00 €
Installation d'un système complet de vidéoprojection dans la salle du conseil municipal	20 000,00 €
Installation d'un vidéoprojecteur et d'un nouvel écran motorisé pour la salle des fêtes	8 000,00 €
Nouvelle sono salle des fêtes	15 000,00 €
Achat mobilier de cuisine pour la salle Léo Lagrange	10 000,00 €
Acquisition d'un atelier de motricité	10 000,00 €
Acquisition de tentes floquées	18 000,00 €

INFORMATIQUE	
Acquisition de ENI, TBI et écrans tactiles dans les groupes scolaires	25 000,00 €
Refonte du site internet communal	20 000,00 €
Acquisition d'une caméra nomade de vidéoprotection du domaine public	5 000,00 €

VEHICULES	
Véhicule buggy + remorque pour le cimetière	14 000,00 €
Remplacement de véhicules pour les services techniques : 1 fourgon et 1 utilitaire	75 000,00 €

VOIRIES/ILOTAGE/MOBILIER URBAIN	
Programme annuel de travaux de réfection de voiries (auxquels s'ajoutent 100 000 € de travaux d'entretien des voiries imputés en section de fonctionnement) : Renouvellement couches de roulement Blum/Courbet/parking berceaux/Brueghel et interventions diverses sur réparations (fuites/affaissement etc...)	300 000,00 €
Réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux pluviales Place des Berceaux (chemisage)	14 000,00 €
Réfection des aménagements en bois dans les carrefours du quartier de la Mélodie	30 000,00 €
Création/réhabilitation de liaisons douces : projet sur domanialité départementale (Clémenceau/camus)	26 000,00 €
Acquisition de bancs et poubelles : espaces publics, Jardin Média'tour, aires de jeux	100 000,00 €
Provision pour remplacement de mobilier urbain accidenté	10 000,00 €

ESPACES VERTS	
Renouvellement tondeuse stade des Chartreux	60 000,00 €
4 petites tondeuses	10 000,00 €
Réfection fonds de bennes (tracteurs et camions)	7 000,00 €
Matériel gros outillage pour espaces verts (souffleurs, tronçonneuse, taille-haie, débrousailluse, ...)	67 000,00 €

ECLAIRAGE PUBLIC ET ILLUMINATIONS	
Renouvellement du parc d'éclairage public	130 000,00 €
Acquisition nouvelles décorations de fin d'année pour remplacement des décors poteaux	15 000,00 €

AIDES	
Aides aux primo-accédants (provision)	16 000,00 €
Aides aux rénovations de façades commerciales (provision)	10 000,00 €

Il convient d'ajouter les opérations de dépenses suivantes inscrites en restes à réaliser de l'année 2023 (liste non exhaustive) :

CATEGORIE DE DEPENSE	OBJET DE LA DEPENSE	MONTANT DU RESTE A REALISER
Frais d'études	Marché de maîtrise d'œuvre et suivi d'exécution de l'ADAP	45 362,58
Frais d'études	Etude de faisabilité pour la construction d'un centre technique communal route de Wisques	16 440,00
Frais d'études	Etude complém.de faisabilité pour constr.centre technique Rte de Wisques	6 240,00
Frais d'études	Mission de maitrise d'oeuvre pour la restauration de l'Eglise St Quentin	4 037,42
Frais d'études	Etude de faisabilité géothermique pour les salles de sports	9 744,00
Frais d'études	Mission assistance à maîtrise d'ouvrage construction salle de sports	17 325,00
Frais d'études	Marché de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation d'un complexe sportif	337 402,79
Frais d'études	Etude sur plan d'aménagement espace boisé communal	11 394,60
Frais d'études	Mission de coordination sécurité santé pour 17 bâtiments	13 632,00
Frais d'études	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage construction d'un complexe sportif	8 640,00
Frais d'études	Diagnostic structure rénovation et extension d'une salle de sports complexe sportif Mail-lebois	9 072,00
Frais d'études	Réfection de l'éclairage public sur un plan triennal	12 390,00

Concessions et droits similaires	Logiciel de gestion scolaire et périscolaire avec portail famille	16 346,88
Installations générales	Fourniture et pose de revêtement de sol école Blériot	7 188,87
Installations générales	Déploiement de prises RJ45 pour la connexion informatique mat. Blériot	15 225,88
Installations générales	Déploiement de prises RJ45 pour la connexion informatique écoles primaires	84 636,81
Installations générales	Remplacement des sols dans le complexe sportif des Bruyères	145 110,00
Installations générales	Travaux de signalisation horizontales sur les voiries communales 2023	27 322,30
Installations générales	Renouvellement de la couche de roulement avenue L. Blum	190 723,68
Installations de voirie	Bancs en béton pour parc Médiathèque	6 134,85
Installations de voirie	Feux tricolores pour rues salengro - curie (achat de matériel)	13 608,00
Installations de voirie	Feux tricolores pour rues salengro - curie (pose)	7 382,78
Installations de voirie	Remplacement feux tricolores rues camus - clémenceau	7 003,57
Réseaux d'électrification	Dépose et pose de 16 projecteurs stade des Chartreux	37 735,16
Réseaux d'électrification	Pose nouveau projecteur stade JMB	5 065,27
Autres install. Mat. & outill. Techn.	Remplacement moteurs et axes rideaux métalliques ateliers mairie	4 269,60
Autres mat. de transport	Véhicule utilitaire léger pour responsable des espaces publics	25 881,04
Autres mat. de transport	Autocar IVECO bus Crossway pop	212 594,91

Autres mat. de transport	Véhicule pour le service espaces verts	29 342,84
Autres mat. de transport	Véhicule utilitaire avec benne pour le service Espaces Verts	39 878,94
Autres mat. de transport	Tondeuse auto-portée pour le service Espaces Verts	32 400,00
Matériel informatique scolaire	Tableau numérique interactif et imprimante pour l'école Blum	6 172,80
Autres mat. Bureau et mobilier	30 tables pliantes pour évènements divers	4 119,48
Autres mat. Bureau et mobilier	Bancs de vestiaire + table pliante et chaise pour vestiaire stade JMB	5 751,00
Autres	Système de projection avec écran motorisé pour la salle de réunion 3 ^e étage	6 237,11
Constructions	Fourn.et pose menuiseries Maison des Associations – Tr Optionnelle 1	4 150,31
Constructions	Fourn.et pose menuiseries Centre Culturel Lamartine – Tr Optionnelle 2	34 089,52
Constructions	Trx mainten. & réhab. menuiseries Hôtel de Ville et CCAS	9 330,89
Constructions	Travaux de maintenance et réhabilitation de menuiseries salle des fêtes	210 521,04
Constructions	Travaux de maintenance et réhabilitation de menuiseries Eglise St Quentin	12 729,49
Constructions	Travaux de maintenance et réhabilitation de menuiseries Club House Chartreux	7 416,34
Constructions	Réhabilitation énergétique du groupe scolaire Léon Blum	
	Lot n° 1 – Gros œuvre étendu	30 496,66
	Lot n° 2 – Bardage	32 197,49
	Lot n° 3 - Menuiseries extérieures	10 463,98
	Lot n° 5 – Chauffage Ventilation Plomberie	48 892,38

Il convient également d'ajouter les opérations de recettes suivantes inscrites en restes à réaliser de l'année 2023 (liste exhaustive) :

TIERS	OBJET DE LA RECETTE	MONTANT DU RESTE A REALISER
Subvention Etat (DSIL)	Remplacement des menuiseries extérieures à l'Hôtel de Ville	3 090,74
Subvention Etat (DSIL)	Remplacement des menuiseries extérieures à la Maison des Associations	2 484,81
Subvention Etat (DSIL)	Remplacement des menuiseries extérieures à la salle Léo Lagrange et au vestiaire du club de pétanque	10 628,45
Subvention Département	Travaux de peinture, d'achat de mobilier, d'acquisition d'un TBI et de 2 vidéoprojecteurs pour les classes de l'école primaire Léon Blum	13 783,00
Subvention CAF	Acquisition d'un logiciel de gestion scolaire et périscolaire avec portail famille	2 000,00
Subvention CAF	Achat de matériel et d'équipement pour les Accueils Collectifs de Mineurs	1 512,21
Subvention Etat (DSIL)	Réhabilitation énergétique du groupe scolaire Léon Blum (248 000 € - 74 400 € (acompte))	173 600,00

Subvention Etat (DSIL)	Restauration de l'église Saint Quentin sécurisation (80 718,70 € - 24 215,61 € (acompte))	56 503,09
Subvention Etat (ADEME)	Etude de faisabilité géothermie pour le nouveau gymnase et l'école de Longuenesse	48 536,60
Subvention Département	Restauration du clos, du couvert et des voûtes du cœur de l'église Saint Quentin	125 199,68
Subvention CAPSO (Fond de concours)	Réhabilitation énergétique du Groupe Scolaire Léon Blum (108 014,50 € - 64 808,70 € (acompte))	43 205,80
Subvention FDE 62	Audit « Bâti » - École Léon Blum (2 187 € - 625 € (acompte))	1 562,00
Subvention FDE 62	Assistance à maîtrise d'ouvrage « Energie » - Groupe Scolaire Blum	5 053,00
Subvention FDE 62	Suppression de l'éclairage vétuste pour l'environnement (Tranche ferme + optionnelles 1 et 2)	40 600,00

d) Les subventions d'investissements prévues

Des subventions ont été (ou seront) sollicitées pour les opérations suivantes : éclairage public, travaux de l'église Saint-Quentin, travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments, réhabilitation énergétique de l'école Blum, création d'un complexe sportif, développement de la vidéoprotection, aménagement paysager de l'ancien cimetière, aménagement du parc de Média'Tour et du Bois de la Garenne, création d'une maison de quartier Salamandre, acquisition d'un logiciel de portail famille...

IV. Le Programme Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement (PPIF)

Au titre du programme pluriannuel communal jusque 2028, l'engagement ou la poursuite des investissements suivants sont fixés comme objectifs dans les prochaines années sous réserve des possibilités budgétaires : (les montants ci-dessous sont des estimations en € TTC)

- Réalisation des travaux de mise aux normes des bâtiments pour les personnes en situation de handicap (ADAP) (Tranche 2025) : 600 000 € pour solder l'opération (gestion en AP/CP)
- Honoraires de maîtrise d'œuvre pour cette opération, complémentaires à ceux déjà inscrits au budget précédemment (liés à l'évolution du coût prévisionnel des travaux) : 34 000 € (sous réserve de la validation du montant de la phase avant-projet définitif (APD) à intervenir et de l'évolution du coût des indices de prix)

- Travaux de création d'un complexe sportif dans le quartier Maillebois : 7,6 M€ pour un démarrage des paiements prévu en 2025 (gestion en AP/CP)
- Honoraires de maîtrise d'œuvre pour cette opération, complémentaires à ceux déjà validés en conseil municipal précédemment (liés à l'évolution du coût prévisionnel des travaux) : 290 000 € (sous réserve de la validation du montant de la phase avant-projet définitif (APD) à intervenir et de l'évolution du coût des indices de prix)

- Poursuite des travaux dans les bâtiments, notamment les écoles :
 - o Réfection des toitures : enveloppe de 150 000 € annuels jusqu'en 2028
 - o Réfection des menuiseries : enveloppe de 150 000 € annuels jusqu'en 2028
 - o Isolation des bâtiments : enveloppe de 20 000 € annuels jusqu'en 2028 (hors grosse opération)
 - o Revêtement des sols du groupe scolaire Sand : 125 000 € à prévoir pour 2025 et 2026
 - o Remplacement revêtement de sols de la salle des Chartreux : 80 000 € à prévoir en 2025
- Isolation thermique de la salle des fêtes : 500 000 € pour 2025 au plus tôt
- Travaux de création d'un nouveau centre technique municipal : 2,5 M€ avec un démarrage estimé en 2025 (gestion en AP/CP)
- Honoraires de maîtrise d'œuvre pour la création d'un centre technique municipal : 275 000 €

- Travaux de création d'un espace de vie sociale au sein du secteur Salamandre : 1 M€ avec un démarrage estimé en 2025 (gestion en AP/CP)
- Honoraires de maîtrise d'œuvre pour cette opération : 100 000 €

- Réfection cours des écoles avec aménagement paysager : Enveloppe de 200 000 € sur 4 ans (50 000 € annuels)

- Réhabilitation et aménagement de liaisons douces : Enveloppe de 78 000 € sur 3 ans (26 000 € annuels)

- Réfection de la grange de la ferme des Berceaux en un lieu culturel : 600 000 €

- Poursuite du programme de rénovation de l'éclairage public : enveloppe de 160 000 € annuels jusqu'en 2028
- Programme de vidéo protection (concernera la section de fonctionnement compte tenu de l'adhésion au service commun numérique de la CAPSO)
- Travaux de rénovation des voiries communales : enveloppe de 290 000 € annuels jusqu'en 2028

V. La synthèse et perspectives 2024

Compte tenu des perspectives établies pour le budget et de la situation financière actuelle, les taux d'imposition pourront rester constants.

Le programme 2024 d'investissement se fera sans recours à l'emprunt (pour mémoire un emprunt de 2 millions d'euros a été contracté en 2022 pour le projet de construction d'une nouvelle salle des sports. Les travaux démarreront selon toute vraisemblance en 2024).

Une marge d'emprunt significative a été conservée pour de futurs projets.

Le PPIF doit nous permettre d'anticiper et de sécuriser le financement des projets successifs, parfois de réorienter les actions mais aussi de sanctuariser les enveloppes financières indispensables pour l'entretien de notre patrimoine. Celui-ci sera bien entendu actualisée régulièrement afin de tenir compte de l'avancement des projets d'investissement mais aussi des évolutions notables de nos dépenses et recettes de fonctionnement comme par exemple l'envolée récente du coût des matières premières et de l'énergie dont la durée et l'ampleur à terme restent difficiles voire impossibles à estimer avec précision. Cela pourra toutefois avoir un fort impact sur le PPIF et notamment notre programme d'investissement si les prix de marché demeurent si élevés sur plusieurs années.

VI. L'existence d'un budget annexe Cimetière

La section de fonctionnement du budget primitif 2024 cimetière s'élève à 64 000 € la section d'investissement à 131 250 €, soit un budget total de 195 250 €.

La synthèse du fonctionnement s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement

	BP 2022	BP 2023	BP 2024	EVOLUTION
011 Charges à caractère général	170 000,14 €	169 376,12 €	63 880,00 €	-62,29%
65 Autres charges gestion courante	19,86 €	43,88 €	40,00 €	-8,84%
66 Charges Financières	30,00 €	30,00 €	30,00 €	0,00%
67 Charges exceptionnelles	50,00 €	50,00 €	50,00 €	0,00%
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	170 100,00 €	169 500,00 €	64 000,00 €	-62,24%

Recettes de fonctionnement

	BP 2022	BP 2023	BP 2024	EVOLUTION
70 Produits des services, du domaine	20 333,00 €	19 917,00 €	20 500,00 €	-2,93%
013 Atténuation de charges (stock)	143 974,60 €	142 585,15 €	35 176,95 €	-75,33%
002 Excédent fonctionnement reporté	5 792,40 €	6 997,85 €	8 323,05 €	18.94%
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	170 100,00 €	169 500,00 €	64 000,00 €	-62,24%

Le budget 2024 est en diminution par rapport à 2023 (-62,24%)

Le stock ne concerne que les biens acquis par ce budget annexe (cavernes et sarcophages).

La synthèse de la section d'investissement s'établit comme suit :

Dépenses d'investissement

	BP 2022	BP 2023	BP 2024	EVOLUTION
16 Emprunts et dettes assimilées	150 000,00 €	150 000,00 €	131 250,00 €	-12,50%
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	150 000,00 €	150 000,00 €	131 250,00 €	-12,50%

Recettes d'investissement

	BP 2022	BP 2023	BP 2024	EVOLUTION
16 Emprunts et dettes assimilées	150 000,00 €			
R001 - Excédent investissement		150 000,00 €	131 250,00 €	-12,50%
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	150 000,00 €	150 000,00 €	131 250,00 €	-12,50%

La section d'investissement du budget primitif 2024 cimetièrre s'élève à 131 250 € et correspond à l'excédent d'investissement.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Annexe

Code général des collectivités territoriales – Article L2313-1

Les budgets de la commune restent déposés à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département.

Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les documents budgétaires, sans préjudice des dispositions de l'article L. 2343-2, sont assortis en annexe :

1° De données synthétiques sur la situation financière de la commune ;

2° De la liste des concours attribués par la commune sous forme de prestations en nature ou de subventions. Ce document est joint au seul compte administratif ;

3° De la présentation agrégée des résultats afférents au dernier exercice connu du budget principal et des budgets annexes de la commune. Ce document est joint au seul compte administratif ;

4° De la liste des organismes pour lesquels la commune :

a) détient une part du capital ;

b) a garanti un emprunt ;

c) a versé une subvention supérieure à 75 000 euros ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme.

La liste indique le nom, la raison sociale et la nature juridique de l'organisme ainsi que la nature et le montant de l'engagement financier de la commune ;

5° Supprimé ;

6° D'un tableau retraçant l'encours des emprunts garantis par la commune ainsi que l'échéancier de leur amortissement ;

7° De la liste des délégataires de service public ;

8° Du tableau des acquisitions et cessions immobilières mentionné au c de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme ;

9° D'une annexe retraçant l'ensemble des engagements financiers de la collectivité territoriale ou de l'établissement public résultant des contrats de partenariat prévus à l'article L. 1414-1 ;

10° D'une annexe retraçant la dette liée à la part investissements des contrats de partenariat.

Lorsqu'une décision modificative ou le budget supplémentaire a pour effet de modifier le contenu de l'une des annexes, celle-ci doit être à nouveau produite pour le vote de la décision modificative ou du budget supplémentaire.

Dans ces mêmes communes de 3 500 habitants et plus, les documents visés au 1° font l'objet d'une insertion dans une publication locale diffusée dans la commune.

Les communes et leurs groupements de 10 000 habitants et plus ayant institué la taxe d'enlèvement des ordures ménagères conformément aux articles 1520, 1609 quater, 1609 quinquies C et 1379-0 bis du code général des impôts et qui assurent au moins la collecte des déchets ménagers retracent dans un état spécial annexé aux documents budgétaires, d'une part, le produit perçu de la taxe précitée et les dotations et participations reçues pour le financement du service, liées notamment aux ventes d'énergie ou de matériaux, aux soutiens reçus des éco-organismes ou aux aides publiques, et d'autre part, les dépenses, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

Les établissements publics de coopération intercommunale et les communes signataires de contrats de ville définis à l'article 6 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine présentent annuellement un état, annexé à leur budget, retraçant les recettes et les dépenses correspondant aux engagements pris dans le cadre de ces contrats. Y figurent l'ensemble des actions conduites et des moyens apportés par les différentes parties au contrat, notamment les départements et les régions, en distinguant les moyens qui relèvent de la politique de la ville de ceux qui relèvent du droit commun.

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L. 2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L. 2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.